

légitimés, le vieux roi leur cherchait des appuis capables de consolider l'échafaudage de leur grandeur usurpée. Il comptait donc sur les nombreux liens qui rattachaient Villeroy au parti du duc du Maine. Cependant, après la mort de son maître, le maréchal, membre du conseil de régence, se donna plutôt des airs d'indépendance. Son esprit borné l'abusa sur sa propre valeur. Il se crut appelé à jouer un rôle par lui-même. Nourri des mémoires du cardinal de Retz, il voulait être le duc de Beaufort d'une nouvelle Fronde, et se posait en ami du parlement et des halles, affectant d'ailleurs un désintéressement théâtral. Le fait est qu'à force d'être revêtu d'emplois éminents et de s'entourer des dehors d'une supériorité factice, Villeroy avait fini par en imposer à de plus grands et à de plus habiles que lui. Le régent le combla d'avances souvent inutiles. En 1717, par exemple, quand expira certain privilège régulièrement renouvelé tous les six ans depuis 1699, et d'après lequel Lyon faisait à son gouverneur une rente annuelle de cinquante mille livres, le duc d'Orléans offrit en vain au maréchal que cette faveur lui fût continuée jusqu'à sa mort. C'eût été très-bien de la part de Villeroy s'il n'eût pas fait sonner si haut son refus, et surtout si ses pouvoirs sur les revenus de notre ville eussent été moins étendus et moins occultes. Mais ce qui rendait le maréchal particulièrement insupportable, c'étaient les précautions excessives dont il entourait la personne du roi. Si le régent avait daigné oublier les calomnies indignes que la mort prématurée du duc et de la duchesse de Bourgogne avait fait circuler, et dont le maréchal avait été un des plus ardents à se rendre l'écho, l'honneur du prince s'irritait à juste titre de la vigilance calculée avec laquelle Villeroy semblait avoir pour but de prévenir des tentatives imaginaires d'empoisonnement. Sa chute fut plus d'une fois mise en question par le régent. La